

Une famille franc-comtoise dans l'ancien évêché de Bâle : les Colin de Valoreille

Autor(en): **Genevoy, Robert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **66 (1962)**

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549869>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ROBERT GENEVOY

Une famille franc-comtoise dans l'ancien Evêché de Bâle:

Les Colin de Valoreille

Les **Colin de Valoreille** sont mentionnés à diverses reprises dans les annales de l'ancien Evêché de Bâle. Cette famille, comme beaucoup d'autres dont les membres ont exercé de hautes fonctions à la cour épiscopale, n'est pas jurassienne, mais franc-comtoise. Son lieu d'origine est la ville de Pontarlier, voisine du comté de Neuchâtel, où les premiers du nom de Colin, après avoir acquis une fortune assez considérable, les uns dans le négoce, les autres dans l'exercice d'offices publics ou de fonctions administratives subalternes, accèdent en 1535 de la bourgeoisie à la noblesse en la personne d'**Henry Colin**, docteur ès droits, conseiller au Parlement de Dole, puis vice-président de cette compagnie, marié à **Nicole de Vers**.

François, l'un de leurs sept enfants, est le fondateur de la branche de **Valoreille** qui a surtout prospéré hors de la Comté alors que les autres branches, dites d'**Arçon**, de **Chaffois** et de **Montigny**, sont demeurées dans leur province d'origine jusqu'au dernier, mort et inhumé à Toucy (Yonne) en 1889.

François Colin, écuyer, capitaine et châtelain de Pontarlier, épousa en 1560 **Anthoine-Jacque** (alias **Jacquette-Antoinette**, alias **Antoinette-Marie**) de **Cœuve**, dite de **Valoreille**, fille de **Jean**, écuyer, seigneur de Valoreille et de La Ferté, et d'**Anne Le Moyne**. Cette dame lui apporta divers biens (censes et biens-fonds) dans les villages de Valoreille, Solemont, Vaclusotte et lieux voisins, provenant d'acquisitions faites par ses ancêtres, les nobles de **Cœuve**, qui avaient quitté le pays d'Ajoie pour venir s'installer à Valoreille dans les premières années du XV^e siècle. En 1747, on voyait encore les armes de la Maison de **Cœuve** gravées dans la chapelle de Sainte-Agnès ou de la Vraie-Croix en l'église paroissiale de Chaux-lès-Châtillon.

Anne Le Moyne, dite « femme de **Jehan de Cœuve**, écuyer, seigneur de Varoreilles (sic), La Fertey, etc. », rédigea son testament à Dole, le 21 mai 1561 : elle veut, si elle décède à Dole, que son corps soit inhumé dans l'église collégiale de Notre-Dame, en la chapelle de Notre-Dame établie par feu noble et égrège personne messire **Jehan Le Moyne**, docteur ès droits, seigneur de Mutigney, conseiller et avocat fiscal en la Cour de Parlement de Dole, son père ; demande que douze pauvres petits enfants soient habillés à ses frais de drap noir, bonnets, robes et chaperons, et fonde plusieurs messes. Si elle meurt à Valoreille, elle élit sa sépulture en l'église paroissiale de Chaux où son mari sera inhumé, fait un don à onze filles, donne dix francs aux orphelins, lègue à son mari tous ses meubles de Valoreille, ses droits d'acquêts, et diverses sommes d'argent. Elle désigne pour son héritière universelle **Anthoine-Jacque de Cœuve**, femme de **François Colin**, écuyer, capitaine et châtelain de Pontarlier, à laquelle elle substitue ses sœurs **Guillemette Le Moyne**, femme de **Loys Bernard**, seigneur de Choisey, et **Jeanne Le Moyne**, femme de **Catherin Mayrot**, de Pesmes, l'exécuteur testamentaire étant **Henry Colin**, conseiller au Parlement de Dole.

Par un acte du 27 juillet 1563, les fabriciens de la collégiale Notre-Dame de Dole concèdent à **François Colin de Valoreille** et à son père (alors premier conseiller au Parlement) une place au chœur de leur église afin d'y installer une tombe de pierre sur laquelle ils pourront faire graver leurs armoiries et où ils pourront faire inhumer ceux de leur famille à perpétuité, avec le droit de placer une épitaphe sur un pilier pour perpétuer la fondation de trois anniversaires faite, le 8 juillet 1562, par demoiselle **Anne Le Moyne** veuve de **Jean de Cœuve**, écuyer, seigneur de Varreroilles (Valoreille), La Ferté, etc., dont le testament a été rapporté plus haut.

François Colin mourut avant 1599, laissant un fils, **Jérôme**.

Jérôme Colin de Valoreille, seigneur dudit lieu, baptisé le 20 novembre 1568, en l'église de Chaux-lès-Châtillon, épousa **Denise d'Asuel**, née vers 1573, fille de noble seigneur **Jean-Philibert d'Asuel de Boncourt**, écuyer, seigneur de Moutonne et de Soyhières, et de **Martha Schmidt** (alias **Faber, Fabvre, Faivre**) dit **Rougecul**, de Porrentruy, par contrat du 4 (ou 16) février 1599 (**Chapelain**, notaire à Porrentruy), qui stipula que la future recevrait une dot de 1000 livres de Bâle et qu'elle serait « enjouaillée » de bijoux nuptiaux valant au moins 200 écus d'or au soleil.

Martha Faber mourut en 1599 et, le 19 septembre de la même année, fut dressé l'inventaire de ses biens en présence de noble seigneur **Jérôme Colin de Valoreille** et de **Jehan Faivre**, bourgeois et conseiller de Porrentruy, frère de la défunte ; l'inventaire énonce des titres de rentes, des bijoux, de la vaisselle d'argent et des terres sises à Porrentruy, Cœuve, La Chaux, Saint-Ursanne, Saignelégier, Miécourt, Alle, etc., qui furent partagés entre les enfants de la morte : **Denise**,

Françoise, Ursule, Isabeau, Anne-Marie et Philibert d'Asuel, la première mariée au sieur de **Valoreille**, la troisième à **Jean de Lezay**, la quatrième à **Jean-Baptiste de Ronchaux**, seigneur de L'Isle, et la cinquième morte en 1611.

Probablement dans le cadre de ce partage, on trouve, à la date du 4 septembre 1599, un acte d'échange entre **Jehan Faibvre**, déjà cité, et **Christonne Hugues**, sa femme, d'une part ; **Jérôme de Valoreille**, **Denise d'Asuel**, sa femme, et **Henry Gindre**, prévôt de Porrentruy, d'autre part ; ces derniers donnèrent aux premiers la moitié d'une maison sise à Porrentruy en la rue de **Malusin** dont l'autre moitié appartenait à **Jehan Faibvre** et à son épouse, et ils reçurent en échange des premiers une maison sise en la rue des **Faibvres**.

Après la mort de **Philibert d'Asuel**, frère de **Denise**, ses sœurs et gendres, les sieurs de **Valoreille**, de **Lezay** et de **Ronchaux**, imposèrent une transaction à son père, **Jean-Philibert d'Asuel**, qui voulait s'emparer de la succession du défunt (1606).

Ce **Jean-Philibert**, qui, selon **Quiquerez**, était un personnage de mœurs brutales et grossières, décéda, à son tour, le 31 août 1624 et, le 9 novembre, ses héritiers firent l'inventaire de ses biens ; les fiefs furent réunis à la mense épiscopale de Bâle tandis que les terres allodiales passèrent à ses filles et gendres.

Usant de l'autorisation accordée par les fabriciens de l'église Notre-Dame de Dole à ses père et aïeul, **Jérôme Colin** passa avec **Hugues Le Rupy**, maître maçon de Dole, à la date du 23 juin 1605, un marché pour la confection, dans ladite église, d'une tombe gravée à ses armes.

Il testa le 1^{er} septembre 1617 (**Jacques Dauxiron**, notaire ; publication au bailliage de Baume-les-Dames le 4 décembre) : il élit sa sépulture dans l'église de Chaux-lès-Châtillon, devant l'autel de Notre-Dame, en la place où furent inhumés ses prédécesseurs ; désigne sa femme comme usufruitière de ses biens à charge d'élever leurs enfants, et lui lègue ses biens meubles du comté de Bourgogne ; lègue à **Claude-Antoine**, sa fille, 4000 fr. comtois, 400 fr. pour ses habits nuptiaux quand elle se mariera et une croix d'or valant 10 écus d'or au soleil. Enfin il élit ses héritiers universels **Philippe-Antoine** et **Louis**, ses fils, chacun pour moitié, avec substitution de l'un à l'autre. Le testateur élit comme exécuteur de ses dernières volontés noble **Louys Boutechoux**, son cousin, avec pour conseil **Jean-Philibert Faibvre**, de Porrentruy, docteur ès droits, conseiller de l'évêque de Bâle, cousin de **Denise d'Asuel**, auxquels il lègue à chacun un gobelet d'argent de 4 sequins.

Denise d'Asuel mourut après juin 1646, ayant eu trois enfants de son mari :

1^o **Claude-Antoine Colin de Valoreille**, fille, citée dans le testament de son père, et qui mourut, semble-t-il, avant 1631.

2^o **Philippe-Antoine Colin de Valoreille**, seigneur dudit lieu, qui épousa, par contrat du 2 mars 1631 (**Michel**, notaire à Ronchaux), **Clauda-Françoise de Laubespain**, dame et baronne de L'Aigle, fille de feu **Charles**, baron de L'Aigle, Chilly, Larnaud, et de **Claudine-Perronne d'Oiselet**. Cette dame était veuve depuis 1626 d'**Antoine de Mandre**, seigneur de Vereux, qu'elle avait épousé en premières noces en 1622.

Philippe-Antoine rédigea son testament le 4 avril 1640 (publication le 9 février 1641) : il élit sa sépulture en l'église de Chaux-lès-Châtillon ; donne à **Denise d'Asuel**, sa mère, l'usufruit de la moitié de ses biens, l'autre moitié devant être amodiée pour payer ses dettes ; 5 sols tournois à **Clauda-Françoise de Laubespain**, celle-ci « n'ayant pas voulu demeurer en sa communion depuis huit ans » ; 5 fr. à chacun des enfants d'**Henry Boutechoux**, de Salins, et le surplus de ses biens à **Louis Colin**, son frère, avec substitution en faveur de son fils aîné.

Le défunt ne laissait aucune postérité de son épouse, qui lui survécut jusqu'en 1656.

3^o **Louis Colin de Valoreille**, seigneur dudit lieu, qui fut baptisé à Chaux, le 11 janvier 1611. Aux termes d'un contrat passé à Porrentruy, le 23 novembre 1684, ce gentilhomme céda à **Henry Colin**, son fils aîné, tous ses biens de Valoreille, Solemont, Valonne, Orgeans et Droitfontaine, la dîme de Mont-de-Vougney ainsi que tout ce qui lui appartenait au comté de Bourgogne, en particulier le droit de relever six grandes quartes de sel dans les Sauneries de Saunot, réserve étant faite que, pendant la vie de **Louis Colin** et de **Madeleine de Cointet**, sa femme, **Henry Colin** n'en pourra relever que trois quartes. En contrepartie, ce dernier s'engagea à payer toutes les dettes de son père en Bourgogne, dont 1500 fr. dus aux Dames de Migette pour la dot de **Jeanne-Baptiste Colin**, sa sœur, et renonça à tous ses droits sur les biens de la dame de **Jouffroy**, sa mère, ainsi qu'à tous les droits de son père dans ses seigneuries situées en Ajoie et hors du comté de Bourgogne.

Aux termes d'un autre acte du 28 juin 1687 (**J.-G. Simon**, notaire à Porrentruy), **Louis Colin** vendit, sous condition de rachat, à **Jean-Christophe de Gléresse**, certaines terres situées au finage de Rocourt, avec des censes foncières tant en poules qu'en argent, et une dîme, pour le prix de 1100 livres de Bâle.

Louis Colin testa le 12 décembre 1688, à Alle (**Nicolas Chevriat**, dit **Agathe**, bandelier d'Ajoie, notaire ; publication le 3 février 1689) : il veut qu'après sa mort, son corps soit présenté dans l'église d'Alle, puis inhumé dans sa chapelle de Porrentruy. Il rappelle qu'il a déjà disposé de ses biens de Bourgogne en faveur d'**Henry**, son fils, à charge de payer ses dettes dans ce pays, au profit notamment de **Claude-François**, son fils, chanoine à Poligny, pour son patrimoine ; de **Jeanne-Baptiste**, Dame de Migette ; d'**Anne-Marie**, ursuline à Clerval, et de **Jeanne-Françoise**, ses filles, pour leurs dots accordées dans leurs réceptions. Il constitue à la dernière nommée une dot de 100 pis-

toles d'or pour sa dot aux ursulines de Pontarlier. Il donne le tiers de ses meubles à **Madeleine de Cointet**, sa femme ; 2000 fr. ou 1000 livres de Bâle et un habit de 4 pistoles d'or à **Marie-Brigide**, sa fille ; déclare qu'**Henry** et **Louis**, ce dernier prébendier à Masevaux, ses fils, sont déjà pourvus, et élit ses héritiers pour le surplus de ses biens **Guillaume** et **Pierre-Joseph**, ses fils, chacun pour une moitié, déclarant qu'il les substitue à **Henry**, leur frère, si ce dernier meurt sans hoirs.

Il décède à Alle, le 23 décembre 1688, et son corps est inhumé dans la chapelle de ses ancêtres, les seigneurs d'**Asuel**, dite Saint-Nicolas d'**Asuel**, en l'église Saint-Pierre de Porrentruy.

Devenue veuve, **Madeleine de Cointet** fait son testament le 24 décembre 1705 (**Jean-Germain Simon**, notaire et greffier de Porrentruy ; publication le 20 mars 1709) : elle donne 100 pistoles à **Louis**, son fils, doyen et recteur de l'église de Delémont ; veut que **Pierre-Louis**, son fils, doyen de Murbach, et **Jeanne-Baptiste**, sa fille, chanoinesse à Migette, se contentent de ce qu'ils ont déjà reçu, et, comme **Guillaume**, son fils aîné, a déjà été pourvu de deux habits, elle veut que son fils **Pierre-Joseph**, grand-veneur de l'évêque de Bâle, lève aussi sur ses biens deux habits de pareille valeur. Enfin elle institue ses héritiers universels lesdits **Guillaume** et **Pierre-Joseph**. Elle meurt le 2 octobre 1708 et est enterrée dans la chapelle des Nobles d'**Asuel**.

Louis Colin avait pris pour femmes : 1° par contrat du 7 octobre 1645, **Anne-Antoine de Jouffroy**, fille de **Thomas**, seigneur de Novillars, Amagney, etc., cogouverneur de Besançon, et de **Jeanne Despotots**. Dans ce contrat, il lui fait donation entre vifs de 3000 fr. à prendre après son décès s'il meurt sans enfants, sinon ils seront réduits à 1500 fr. ; 2° le 15 avril 1655, à Baume-les-Dames, **Marie Madeleine** (alias **Madeleine**) **de Cointet de Filain**, fille de **Claude-Louis de Cointet**, seigneur de Châteauvert, Filain et Echenoz, et de **Guillemette de Visemal**, de Baume. De la première union sont issus six enfants (1° à 6°) et de la seconde cinq (7° à 11°) :

1° **Anne-Marie Colin de Valoreille**, née à Valoreille, baptisée à Chaux-lès-Châtillon, le 5 février 1649 (parrain : **Jean-Charles de Saint-Mauris**, marraine : **Anne-Marie Bassand**), qui est dite ursuline à Clerval en 1688 et mère supérieure de ce couvent en 1690 et 1715.

2° **Madeleine Colin de Valoreille**, née à Valoreille et baptisée à Chaux le 24 mai 1652 (parrain : **Guillaume de Boutechoux**, prieur de Lanthenans ; marraine : **Madeleine des Fours**), morte jeune, semble-t-il.

3° **Claude-François Colin de Valoreille**, né à Valoreille, baptisé à Chaux, le 20 mai 1654 (parrain : **Claude-François Pelletier**, marraine : **Marguerite-Denise de Casenat**), qui est dit chanoine de Poligny en 1688, 1690 et 1693. Curé de l'église paroissiale Saint-Léger de Chaux-lès-Châtillon de 1695 à 1748, il fait don, le 15 avril 1733, de calice, burettes et ornements pour l'église nouvellement établie à Valo-

reille, en reconnaissance de quoi les habitants dudit lieu consentent à ce que les sieurs et dames de **Valoreille**, leurs successeurs et ayants cause, aient une place où ils voudront dans l'église pour y installer des bancs à l'usage de leurs famille et domestiques.

Il teste à Chaux, en la maison curiale, le 28 juin 1741 (**Jean-Jacques Borrelet**, de Peseux, notaire ; publication le 10 mars 1749 au bailliage de Baume) : il élit sa sépulture en l'église de Chaux auprès de ses prédécesseurs, fait divers legs pieux et nomme ses héritières universelles **Marie-Catherine de Montguyon**, sa belle-sœur, et ses six nièces : **Marie-Thérèse**, **Anne-Louise**, **Marie-Elisabeth**, **Jeanne-Baptiste**, **Anne-Charlotte** et **Marie-Louise Colin**, chacune pour 1/7^e, sous condition de nourrir et entretenir selon sa condition **Claude-Antoine Colin de Valoreille**, malade depuis longtemps, et de faire célébrer à l'intention du testateur deux cents messes rétribuées 13 sols 4 deniers chacune. Il décéda le 5 septembre 1748 et fut enterré en l'église de Chaux, près du grand autel, au coin de l'Évangile.

4^o **Marie-Brigide Colin de Valoreille**, née à Valoreille, baptisée à Chaux, le 15 décembre 1654 (parrain : **Ferdinand Faivre de Courcelle**, marraine : **Marie-Antoinette Magnin**), qui mourut à Valoreille le 13 novembre 1692, ayant testé la veille : voulant être inhumée à Chaux, elle lègue 100 fr. à l'église dudit lieu ; 100 fr. à **Claude-François Colin**, son frère, chanoine à Poligny ; 100 fr. à **Ignace-Louis-Gabriel Colin**, prêtre, son frère ; 200 fr. à **Pierre-Joseph Colin**, son frère ; 200 fr. à **Guillaume Colin**, son frère ; 200 fr. à **Madeleine de Cointet**, sa belle-mère ; et le surplus de ses biens à **Henry Colin de Valoreille** et à **Jeanne-Françoise Colin**, demeurant à Poligny, ses frère et sœur, chacun pour moitié.

5^o **Jeanne-Françoise Colin de Valoreille**, qui entre en noviciat au couvent des Ursulines de Pontarlier aux termes d'un traité du 14 novembre 1682, lequel prévoit une dot de 1630 fr. si elle y fait profession. En fait, elle habite Poligny en 1692 et épouse, par contrat du 2 juin 1695, **Philippe de Sonnet**, chevalier, seigneur d'Auxon proche Vesoul, fils de **Philippe-François**, écuyer, seigneur d'Auxon, colonel d'infanterie pour le roi d'Espagne, et de **Jeanne-Françoise de Salives**, ancienne chanoinesse de Remiremont. **Philippe de Sonnet** était veuf de **Françoise-Charlotte Merlin de Mazancourt**, vicomtesse de Courval, ancienne chanoinesse de Remiremont, fille de **Charles-Christophe**, chevalier, vicomte de Courval, gouverneur de Mayence, et de **Diane-Madeleine de Marmier**, qui lui avait donné douze enfants.

A une date indéterminée, « **Jeanne-Françoise de Valoreille d'Auxon** » fit abandon de toutes ses prétentions sur la succession de **Marie-Brigide**, sa sœur, au profit de **Guillaume de Valoreille**, son frère, demeurant à Alle, sous réserve qu'il donne à « petit **Claude du pont** », résidant à Porrentruy, la somme de 21 livres et 2 sols de Bâle.

Le 28 septembre 1708, étant malade à Vesoul, **Jeanne-Françoise Colin de Valoreille** fait donation à son mari de tout ce qu'il lui avait accordé dans leur contrat de mariage et de toutes les acquisitions faites pendant leur mariage, à la réserve de ses habits et de deux flambeaux d'argent qu'elle donne à **Thérèse-Symonne de Sonnet**, femme d'**Antoine Lengroignet**, fille du premier mariage de son mari.

6° **Henry Colin de Valoreille**, qui suit.

7° **Ignace-Louis-Gabriel Colin de Valoreille**, qui est dit prébendier de Masevaux en 1688, prêtre, doyen et recteur de l'église de Delémont en 1705. En cette dernière qualité, il fait reconstruire le bâtiment curial qui était en mauvais état (1716). Il résigne sa cure en faveur de son neveu **Ignace-Louis Colin de Valoreille**, qui reçoit les clefs de la grande église des mains des maîtres-bourgeois le 4 octobre 1729. Il meurt le 10 septembre 1730 et est enterré au milieu de l'église Saint-Marcel, devant l'autel Saint-Michel.

8° **Pierre-Louis Colin de Valoreille**, né à Valoreille, baptisé à Chaux le 25 avril 1666 (parrain : **Pierre Colard**, marraine : **Pierrette Guyot**), qui fut capitulaire des abbayes de Murbach et de Lure, où il avait fait profession, le 27 décembre 1684, en prenant le curieux nom de Dom **Projet de Valoreille** (en allemand **Präjekt von Valoreille**). C'est ainsi désigné qu'il célébra sa première messe solennelle en l'abbaye de Lure le 7 octobre 1691. Professeur de théologie morale à l'abbaye de Murbach en 1692, prêtre en 1694, président du jury des thèses en 1696, doyen en 1705, sous-prieur de Lure le 9 août 1721, il termina sa vie, le 30 octobre 1724, chez les Récollets de Luppach, où, malade, il s'était arrêté étant en voyage, et fut inhumé dans la crypte de ce couvent.

9° **Pierre-Guillaume-Joseph Colin de Valoreille**, qui exerça la charge de conseiller aulique du prince-évêque de Bâle en 1700. Assermenté le 23 avril 1702 comme grand-veneur (Oberjägermeister) de la Cour de Son Altesse, il devint plus tard vice-président de la Chambre des Finances.

Dans son testament du 22 août 1736, passé devant **Jean-Henry Maistre**, greffier de Porrentruy (publication le 29 du même mois), il veut être inhumé en la chapelle de Saint-Nicolas d'Asuel, érigée dans la paroisse de Saint-Pierre de Porrentruy, fait divers legs pieux, en particulier aux Ursulines de Porrentruy 100 livres bâloises qu'il leur avait promises lorsque sa nièce, la sœur **Charle de Valoreille**, professe dans leur monastère, avait pris l'habit ; lègue à **Ignace-Louis Colin de Valoreille**, son neveu, recteur et curé de Delémont, un bénitier d'argent ; à **Wilhelm-Henry Colin de Valoreille**, chanoine à Thann, son neveu, sa bague gravée à l'effigie de saint Jean Népomucène et sa tabatière d'argent ; à **Josèphe**, sa petite-nièce et filleule, fille de feu **Charles-François Colin de Valoreille**, son neveu, capitaine dans le régiment de Neuland, deux pendants d'oreille en or émaillé en figure de perroquet et une bague d'or garnie d'un diamant. Enfin il constitue

son héritier universel **Guillaume Colin de Valoreille**, demeurant à Delémont, son frère, ou, à défaut, ses trois neveux, fils dudit **Guillaume** : **Jean-Baptiste**, **Léopold** et **Alexis-Guido Colin de Valoreille**.

Il mourut à Porrentruy le 24 août 1736, âgé de 75 ans, et fut enterré dans la chapelle Saint-Nicolas d'Asuel en l'église Saint-Pierre de Porrentruy. Sans alliance.

10° **Jeanne-Baptiste Colin de Valoreille**, qui est dite chanoinesse de Migette dans des actes de 1684, 1688 et 1705.

11° **Guillaume Colin de Valoreille**, qui suit.

Henry Colin de Valoreille, seigneur dudit lieu, écuyer, né à Valoreille, baptisé à Chaux le 18 mars 1650 (parrain : **Henry de Lezay**, marraine : **Marguerite de Chaffoy**), lieutenant de cavalerie en 1695, épouse, le 22 octobre 1703, en l'église de Courtelevant, et par contrat du 28 du même mois (**Jacques-Etienne Lajanne**, notaire à Florimont), **Marie-Catherine de Montguyon**, de Delle, fille de feu **Charles**, de Châtillon-sur-Bar, seigneur de Joncherey, Aulnay, Géneau, Beaurepaire, etc., lieutenant de cavalerie au Royal-Etranger, et de feu **Marie** (alias **Anne**)-**Véronique de Ferrette de Florimont**. Dans ce contrat, **Claude-François Colin**, curé de Chaux, coseigneur à Valoreille, donne au futur, son frère, tous ses biens meubles et immeubles tels qu'ils seront après son décès. La future se fait bonne et riche de tous ses biens paternels et maternels qu'elle possède à Delle et ailleurs, qui sont indivis avec ses frère et sœur et dont le partage se fera après la célébration des noces. Si **Marie-Elisabeth de Montguyon**, sa sœur, entre en religion, tous les frais qui se feront à cette occasion seront pris sur la masse à partager¹. **François-Ignace de Montguyon**, frère aîné de la future, seigneur de Joncherey, lieutenant dans Alsace-Infanterie, aura alors le choix soit de donner 10 000 fr. comtois à sa sœur, soit de partager avec elle tous les biens par égales portions, à l'exception de la maison de Delle qui lui demeure par préciput. Si le futur décède le premier sans enfants, sa veuve aura l'usufruit de tous ses biens pendant sa viduité, ou 3000 livres. La future reçoit en outre 100 louis d'or pour bijoux. Le reste du traité se réglera en conformité de la coutume et des usages suivis par les nobles au comté de Bourgogne.

Henry Colin fit son testament le 25 septembre 1717 : il veut être inhumé à Chaux, nomme son épouse tutrice de leurs enfants et lui donne l'usufruit de ses biens ; désigne **Claude-François Colin**, curé de Chaux, son frère, comme tuteur ; donne 1500 fr. à chacune de ses cinq filles : **Marie-Thérèse**, **Louise**, **Marie-Elisabeth**, **Anne-Charlotte** et **Jeanne-Baptiste**, et institue son héritier universel **Claude-Antoine**, son fils, auquel il substitue le curé de Chaux.

¹ **MARIE-ÉLISABETH DE MONTGUYON** épousera à Mertzzen, le 31 mars 1712, **DAVID-NICOLAS DE BETZ**, seigneur de Fülleren, capitaine au régiment de Greder Allemand, puis au régiment de Sparre, enfin commandant des milices de la Haute-Alsace, fils de **DAVID**, capitaine au régiment de Rosen, et d'**ESTHER DE LA MAISONNEUVE**.

Il meurt à Valoreille le 15 janvier 1725. Sa veuve meurt également dans ce village, le 16 novembre 1770, à l'âge de 92 ans, et est enterrée le lendemain en l'église de Chaux.

Neuf enfants furent issus de cette union :

1^o **Marie-Thérèse Colin de Valoreille**, citée en 1717 et 1741, qui mourut à Valoreille, le 7 avril 1745, âgée de 40 ans, et fut enterrée le 8 à Chaux. Sans alliance.

2^o **Louise** (alias **Anne-Louise**) **Colin de Valoreille**, dite de **Solemont**, née à Valoreille et baptisée à Chaux le 4 août 1705 (parrain : **Claude-François de Valoreille**, marraine : **Louise de Ferrette**), citée en 1717, 1756 et 1762, qui demeurait en 1749 au château de Valoreille, y mourut le 17 novembre 1770, âgée de 64 ans, et fut enterrée le lendemain à Chaux. Sans alliance.

3^o **Marie-Elisabeth Colin de Valoreille**, citée en 1717, 1741 et 1758, qui demeurait en 1749 au château de Valoreille. Sans alliance connue.

4^o **Anne-Charlotte Colin de Valoreille**, citée en 1717 et 1741, qui demeurait en 1749 au château de Valoreille où elle mourut le 18 février 1757. Inhumée le lendemain à Chaux. Sans alliance.

5^o **Jeanne-Baptiste Colin de Valoreille**, citée en 1717 et 1741, qui demeurait en 1749 au château de Valoreille où elle décéda le 18 mai 1776, âgée de 67 ans. Inhumée le 20 à Chaux. Sans alliance.

6^o **Marie-Louise Colin de Valoreille**, dite de **Cœuve**, née à Valoreille et baptisée à Chaux le 26 avril 1721 (parrain : **Mathieu de Sagey**, marraine : **Marie-Louise de...**, de **Florimont**), qui habitait en 1749 le château de Valoreille et épousa, par contrat du 22 février 1755 passé audit château (**François-Joseph Jaly**, notaire à Dambelin), la bénédiction nuptiale étant donnée en l'église de Chaux, **Jacques-Charles Richard de Bligny**, écuyer, seigneur de Bligny (sous Beaune), du Mau-pas, de Curtil et de Presle, lieutenant au régiment d'infanterie de Bourbon, fils de **Jacques**, écuyer, seigneur desdits lieux, lieutenant au régiment de Provence, et de **Marguerite Ravinet de Faletans**.

Marie-Louise Colin étant morte peu après le mois d'avril 1764, **Richard de Bligny** convola en secondes noces, par contrat du 4 avril 1769 (**Pierre-Mathieu Vernerey**, notaire à Baume), avec **Anne-Gabrielle d'Auquoy de Voillans**, fille de **Guillaume-Joseph**, écuyer, seigneur de Chazoy, Voillans et autres lieux, et de **Jeanne-Claude Maître de Sornay**.

Sept enfants sont issus de la première union (quatre filles et trois garçons), dont **Marie-Jacques-Charles-Gustave Richard de Bligny**, né et baptisé le 31 mars 1760 (parrain : **Marie-Charles-Gustave de Thon**, écuyer, ancien capitaine, marraine : **Louise-Elisabeth d'Ambly**, épouse de **M. Doyen de Trévillers**, conseiller au Parlement de Besançon). Officier au régiment d'Orléans, chevalier, chef de la Maison en 1787, il épouse, en juillet 1790, **Suzanne-Gabrielle de Louët de Murat de Nogaret de Calvisson**, chanoinesse d'honneur au Chapitre de Salles-en-Beaujolais, décédée en émigration à Fribourg (Suisse), le 2 juillet

1791, et inhumée le 4 au cimetière de l'église Saint-Nicolas. Elle avait testé, le 21 mai 1791, en son château de Bligny, en faveur de sa mère, de son frère et de sa sœur (publication le 1^{er} septembre 1791 à Fribourg).

Marie-Jacques-Charles-Gustave Richard de Bligny ayant émigré avec son épouse, leurs biens de Valoreille (maison, jardin, verger, champs, prés, ruines et tour du château) furent séquestrés et vendus au profit de la Nation, le 6 ventôse an 3.

Il mourut en 1793, laissant pour héritiers ses frères et sœurs qui reçurent en 1826 l'indemnité due aux émigrés spoliés.

La seconde union de **Jacques-Charles Richard de Bligny** fut également féconde avec sept enfants. Toute la postérité de ce gentilhomme est d'ailleurs longuement détaillée dans l'ouvrage du colonel **Devevey**, « **Les Seigneurs de Bligny-sous-Beaune** », Dijon, 1947.

7^o **Marie-Madeleine Colin de Valoreille**, née à Valoreille et baptisée à Chaux, le 15 août 1709 (parrain : **Jean-Jacques-Frédéric Faivre de Courcelle**, marraine : **Marie-Madeleine de...**, de **Florimont**), qui mourut jeune, semble-t-il.

8^o **Joseph-Antoine Colin de Valoreille**, qui mourut en bas âge à Valoreille, le 26 janvier 1711.

9^o **Claude-Antoine Colin de Valoreille**, cité en 1717 et 1726, qui est dit « malade depuis longtemps » en 1741, meurt le 26 juillet 1772, âgé d'environ 50 ans, et est inhumé le 28 en l'église de Chaux. Sans alliance.

Guillaume Colin de Valoreille demeure en 1689 au château d'Alle que ses descendants occuperont jusqu'en 1793. Il épouse, par contrat du 5 décembre 1695 (**Jäklin**, notaire à Guebwiller, bailliage dépendant de l'abbaye de Murbach), **Françoise-Catherine-Salomé**, baronne de **Schauenbourg** (alias **Schawenbourg**), de Hagenthal, fille de **François**, baron de **Schauenbourg**, seigneur de Soultzbach, et de **Marie-Esther Zinth de Kentzingen**. La cérémonie du mariage eut lieu à Alle, le 9 juin 1696, en présence de révérend **Projet de Valoreille**, capitulaire de Murbach, frère du futur, et de noble **Jean-Conrad Zinth de Kentzingen**, oncle de la future

Ayant testé le 9 janvier 1737, **Guillaume Colin** mourut le 19 mai 1744, à l'âge de 89 ans, à Delémont où, depuis Alle, il s'était réfugié « à cause des querelles et calamités de la patrie » (les troubles de 1740). Sa dalle funéraire se voit encore dans l'église Saint-Marcel, avec cette inscription ILLUSTRIS AC GENEROSUS D. GUILIEMUS DE COLIN D. DE VALOREILLE EQUES EX AIOYA DELEMONTUM REFUGUS AET. 89 PIE DEF. VIVERE 19 MAY 1744.

Le 19 avril 1742, il avait offert à la paroisse une bague en diamant à condition de « l'attacher au grand ostensor ainsi que deux autres en or ».

Son épouse s'éteignit également à Delémont le 11 avril 1751, et fut enterrée en l'église Saint-Marcel, près de la tombe de son mari.

Le couple avait eu dix enfants :

1° **Guillaume-Jacques-Antoine Colin de Valoreille**, baptisé le 18 novembre 1696 à Alle, en présence de gentilshommes de la Cour de l'évêque de Bâle et de dames de la noblesse locale, tels que **Jean-Théodore Rinck de Baldenstein** et **Marie-Claire Zinth de Kentzingen**, femme du baron d'Ulm, de Hagenthal. Il mourut jeune, semble-t-il.

2° **Charles-François-Emmanuel Colin de Valoreille**, baptisé à Alle, le 4 décembre 1697, par son oncle **Claude-François Colin de Valoreille**, curé de Chaux, en présence de **Jean-Conrad Zinth de Kentzingen**, de **Marie-Eve de Wesseberg**, femme de **Charles-François de Gléresse**, et d'**Andrée-Elisabeth de Landenberg**, femme de **Jean-Théodore Rinck de Baldenstein**, neveu de l'évêque de Bâle. D'abord page du duc de Lorraine, puis capitaine dans le régiment de Neuland au service de l'empereur Charles VI, il est dit, en 1724, lieutenant au service de S.M.I. dans le régiment d'Arnan. Marié à **Marie-Sophie de Villemin** (alias **de Willemin**, alias **de Villemin-Hurault**), fille de A.G.F. **Willemin**, lieutenant à Porrentruy en 1733 (?), il meurt le 29 juin 1734, au combat, près de Parme, laissant au moins une fille, **Marie-Anne-Josèphe** dont il sera question plus loin.

3° **Joseph-François-Xavier Colin de Valoreille**, baptisé à Alle le 10 novembre 1699, en présence de **Raynaud-Jules, baron de Schawembourg**, seigneur de Soultzbach, de **François-Antoine-Apolline de Staal**, seigneur de Boncourt, de **Jeanne-Françoise de Valoreille**, femme du seigneur d'Auxon, et de **Marie-Madeleine de Brimsi**, femme de **Béat-André de Ferrette**, seigneur d'Auxelles. Il semble qu'il mourut jeune.

4° **Pierre-Joseph-Antoine Colin de Valoreille**, baptisé à Alle, le 11 mars 1701, en présence de noble **Pierre de Löwenbourg**, préfet de la Chambre épiscopale, de **Pierre de Valoreille**, président de ladite chambre, de dame **Véronique d'Ostein**, femme de noble **Emmanuel de Halweil**, et de dame **Véronique de Staal**. Mort jeune (?)

5° **Ignace-Louis Colin de Valoreille**, baptisé à Alle le 12 novembre 1702, en présence de **Charles-François, baron d'Ulm**, de Hagenthal, et de **Françoise**, fille de **Christophe de Gléresse**, d'Alle, fut élu curé de Delémont, le 4 octobre 1729. Il mourut le 7 juin 1769 et fut enterré trois jours après dans la crypte de l'église de Saint-Marcel.

6° **Henri-Projet** (alias **Wilhelm-Henri**) **Colin de Valoreille**, chanoine et gardien de l'église collégiale de Saint-Théobald de Thann, décéda le 16 avril 1752 et fut inhumé le 18 dans ladite église.

7° **Jean-Baptiste** (alias **Jean-Baptiste-Antoine**) **Colin de Valoreille**, dit le baron **de Valoreille**, né le 24 et baptisé le 26 août 1710 à Alle, est, après avoir produit ses preuves de noblesse, admis, en mai 1724, au nombre des gentilshommes élevés dans le Collège Mazarin dit des

Quatre-Nations. Il entre, le 24 août 1734, au service de l'évêque de Bâle, **Jean-Conrad de Reinach-Hirtzbach**, en qualité de « Kammerjunker ». Lieutenant d'une compagnie au service du Prince-Evêque le 4 avril 1736, aux gages de 100 florins, conseiller aulique le 12 mars 1741, bailli de Saint-Ursanne et de la Franche-Montagne le 2 octobre 1745, en remplacement de **M. de Löwenbourg**, enfin grand-maréchal de la Cour, charge qu'il conserve jusqu'au 1^{er} avril 1763, date à laquelle il est remplacé par **François-Conrad de Grandvillars**.

Il épouse, par contrat du 23 et le 24 janvier 1745 en la chapelle des Annonciades de Porrentruy, **Marie-Elisabeth de Zipper d'Angenstein**, fille de **Béat-Vendelin-Anton** et de **Marie-Anne Schütz de Pfeilstatt**.

Aux termes d'un acte conclu le 16 mai 1760, à Saignelégier, **Marie-Anne-Salomé de Zipper d'Angenstein**, épouse de **François-Xavier de Klöckler de Münchenstein et Weldeg**, capitaine au régiment d'infanterie de Royal-Suédois au service de la France, demeurant à Altkirch, vendit à **Jean-Baptiste de Valoreille**, conseiller aulique de l'évêque de Bâle et son grand-baillif de la ville et prévôté de Saint-Ursanne et Franche-Montagne des Bois, son beau-frère, et à **Marie-Elisabeth née de Zipper d'Angenstein**, son épouse, la moitié d'un bien-fonds indivis entre elle et sa sœur, situé à Villars-sur-Fontenois, en Ajoie, circonstances et dépendances, moyennant 2500 livres de Bâle ou 5000 livres de France, la vendeuse se réservant, jusqu'au décès des demoiselles **Marie-Françoise** et **Marie-Salomé de Schütz de Pfeilstatt**, tantes des parties contractantes, demeurant à Porrentruy, et au partage de leurs successions, la faculté de réméré et de retirer ladite moitié des biens, en remboursant le prix de vente.

Devenu propriétaire à titre définitif, « très noble et illustre Mr. le baron **Jean-Baptiste de Valoreille**, conseiller intime, président du Conseil des Finances de S.A. Mgr. l'évêque de Bâle, prince du Saint-Empire, et châtelain du bailliage d'Ajoye », agissant tant en son nom que de son épouse, amodia à honorable homme **Jean-Pierre Froidevaux**, de la paroisse du Noirmont, et à **Marie-Anne née Frossard**, sa femme, alors fermiers sur Plainmont, lesdits biens-fonds, francs et nobles, consistant en maison, « chari », grange, écuries, jardins, vergers, champs, prés et dépendances, sis sur les bans et finages de Villars et Fontenois, pour une durée de neuf ans partant de la Saint-Georges 1774, moyennant une rente annuelle de « 50 penaux époutet, bonnes grainnes léale et marchande mesure de Pourrentruy..., deux chariots de foins en nature..., vingt bonnes gerbes de pailles d'épioté », et 140 livres monnaie de Bâle en or et argent. En outre, les laissants se réservent la moitié des fruits des arbres des vergers et curtils.

Par ailleurs, les seigneur et dame amodient aux mêmes retenants la moitié de la dîme partagée avec S. A. sur le ban de Villars et Fontenois, selon les anciens titres provenant de la noble famille **d'Asuel**, et le quart de la dîme d'un canton dit des Allouettes dans le ban de

Cœuve, acquis en 1760 de la noble famille des **Desbois**, et possédé avec les ursulines de Porrentruy², ces deux dîmes amodiées pour « 112 penaux épeutet et autant d'avoïnes ».

Cet acte fut passé à Porrentruy, le 25 novembre 1773, devant **H. Godinat**, notaire, en présence de **Joseph Voirol**, des Genevez, demeurant à Porrentruy, et de **Jean-Pierre Babez**, cabaretier à Grandfontaine.

Jean-Baptiste de Valoreille est dit conseiller intime de l'évêque de Bâle, président de sa Chambre des Finances et son grand-baillif de la seigneurie d'Ajoye à Porrentruy, dans son testament du 18 octobre 1769 (**P. Farine**, notaire à Porrentruy) : il élit sa sépulture dans la chapelle familiale de Saint-Nicolas d'Asuel érigée dans l'église paroissiale de Porrentruy, fait diverses fondations pieuses, lègue une tabatière d'or au portrait du feu margrave **Louis de Baden-Baden** à **Jean-Baptiste Gobel**, grand-chanoine de la cathédrale de Bâle, tous ses habits, linges, tabatières, épées et couteaux de chasse, etc., à son neveu **Charles-Ignace-Joseph-Xavier-Nepomucène**, seul fils de **François-Xavier de Kloeckler de Münchenstein et Waldegg**, capitaine dans le régiment Royal-Suède, et de **Marie-Anne de Zipper d'Angenstein**, sœur de **Marie-Elisabeth** ; enfin 300 livres de Bâle à sa nièce **Marie-Josèphe de Valoreille**, fille de feu **Charles-François de Valoreille**, son frère, capitaine au service de l'empereur **Charles VI** dans le régiment de Neuland.

En considération des bontés que les évêques de Bâle ont eues pour lui depuis qu'il est entré à leur service, il leur remet la nomination d'un chapelain de la chapelle de Saint-Nicolas d'Asuel, telle qu'il l'a eue par le testament de son père. Enfin il institue son héritière universelle son épouse **Marie-Elisabeth**, née de **Zipper d'Angenstein**. Si elle décède avant lui, il institue son neveu **Charles-Ignace-Joseph-Xavier-Jean-Népomucène de Kloeckler** déjà nommé, à condition qu'il épouse une demoiselle de qualité³. En cas de décès de ce dernier, il veut que les revenus de ses biens soient affectés à l'éducation d'un jeune gentilhomme.

Par un codicille du 16 décembre 1780 (**Courtot**, notaire à Porrentruy), il change contre une autre tabatière celle au portrait du margrave **Louis de Baden-Baden** donnée à **Jean-Baptiste Gobel**.

Le baron de **Valoreille** décéda à Porrentruy le 1^{er} mai 1782 et fut inhumé dans l'église Saint-Pierre de cette ville, en la chapelle Saint-

² Le « gros dixme » de Villars et Fontenois se percevait à la II^e gerbe et monceau, les codécimateurs étant, pour 4 gerbes ou monceaux : l'évêque de Bâle à cause de **GRANDMONT-VEZET**, et **M. DE VALOREILLE** à cause d'Asuel, chacun pour ½ gerbe ou monceau ; **M. le président DE GLÉRESSE** à cause des **BRINNIGHÖFFEN** et les ursulines de Porrentruy à cause des **DESBOIS**, chacun pour une gerbe ou monceau ; l'archevêque de Besançon et le curé de Fontenois, ensemble pour une gerbe ou monceau.

³ Lieutenant-colonel du régiment suisse de Porrentruy au service de la France, chevalier de Saint-Louis, premier bourgmestre d'Altkirch en 1807, il avait épousé en 1785, au château de Niedersept (Seppois-le-Bas), **HENRIETTE** (alias **MARIE**, alias **MARGUERITE-WALBOURGE**) **DE GOULLON**, et décéda, étant maire d'Altkirch, le 18 juin 1809, âgé de 51 ans. Son épouse le suivra dans la tombe le 7 mars 1824, à l'âge de 55 ans.

Nicolas dite d'Asuel. Son testament fut publié en Conseil aulique le 18 mai 1782, par les soins du notaire **Jobin**, avocat à la Cour de Justice de S. A., agissant pour et au nom de **Marie-Josèphe**, née **de Valoreille**, épouse de noble **François de Wrede**, ancien capitaine au service de Prusse, demeurant à Alle. Cette dame, nièce du défunt et se disant son héritière présomptive, avait présenté, dès le 4 mai 1782, à l'évêque de Bâle, une requête tendant à obtenir la levée des scellés sur les biens du défunt. Sa déception fut grande après la lecture du testament qui la favorisait si peu. Le 9 mai 1782, noble **Ferdinand**, baron **de Wrede**, expose que le défunt a certainement manifesté ses bons sentiments à son égard et à celui de sa femme et qu'il y a lieu de rechercher un second codicille qu'il n'a assurément pas manqué de faire.

Ayant à son tour testé le 25 novembre 1769, « **Elisabeth Valoreille**, née **Zipper** », mourut le 14 vendémiaire an 3 ; elle était alors locataire du citoyen **Joseph Gœtchy**, imprimeur à Porrentruy, qui déclara le décès le lendemain. Le couple n'avait eu aucune postérité.

8^o **Léopold-François Colin de Valoreille** est dit infirme en juin 1749.

9^o **Alexis-Guido Colin**, baron **de Valoreille**, est admis en 1732 comme page, et en 1735 comme gentilhomme de la Cour de **Ludwig-Georg**, margrave de Baden-Baden, qui lui confère, par ses patentes du 30 janvier 1745, la jouissance d'une compagnie du régiment impérial dit **Alt Baaden**, et successivement les charges de vice-grand-écuyer en 1752, de conseiller intime et grand-maréchal de la Cour en 1759, enfin de grand-bailli de Mahlberg.

Le margrave étant mort, son frère **August-Georg** lui succéda en mai 1762 ; il confirma toutes les hautes fonctions du baron **de Valoreille** et le nomma ultérieurement grand-maître et grand-bailli de l'Ortenau. Les Archives générales du Pays de Bade à Karlsruhe renferment un grand nombre de titres concernant **Alexis-Guido**, baron **de Valoreille**.

Chevalier de l'Ordre de la Fidélité, il épousa vers 1745 **Maria-Josefa-Johanna**, baronne **de Schwarzach**, dame de la Cour de la margrave de Rastatt et Baden-Baden en 1738 et 1755, fille de **Christof-Josef**, baron **de Schwarzach**, conseiller sérénissime, et de **Maria-Johanna-Theresia**, née baronne **de Sanct-Vincent**. Il vint finir sa vie en Alsace et mourut à Nieder-Hagenthal, après une longue agonie, le 18 juin 1768. Sans descendance connue.

10^o **Charles Colin de Valoreille**, professe ursuline à Porrentruy en 1736 et 1769.

Marie-Anne-Josèphe Colin de Valoreille, dite d'Alle, fille de **Charles-François-Emmanuel**, d'abord pensionnaire dans l'abbaye de Saint-Jean-des-Choux, près Saverne, en 1768, épouse à Alle, le 14 mai 1770, en présence de **Jean-Baptiste de Valoreille**, son oncle, conseiller intime de l'évêque de Bâle, et de plusieurs autres, illustre et généreux sei-

gneur **Adolphe-Ferdinand**, baron de **Wrede**, seigneur de Millinghausen et de Menden (Westphalie), au diocèse de Cologne, capitaine d'un régiment au service du roi de Prusse, fils de **Johann-Heinrich**, baron de **Wrede**, seigneur desdits lieux, mort à Menden le 16 octobre 1756, et de **Maria-Elisabeth von Pauli** ⁴.

Le 6 juillet 1778, **François Wuillat**, d'Alle, remit une portion de maison et ses dépendances au baron de **Wrede** et à **M^{me} de Valoreille**, son épouse, et il en reçut, en échange, 2 journaux ¹/₂ de terre avec une soulte de 150 livres bâloises. De longs procès mirent aux prises, de 1778 à 1781, le ménage de **Wrede** et leur fermier d'Alle, **George Cuenin**.

Tous deux quittèrent le pays peu après pour l'Allemagne, laissant leurs papiers de famille qui sont aujourd'hui conservés dans les Archives de l'Ancien Evêché de Bâle.

D'après un manuscrit des Archives de l'Etat à Münster-en-Westphalie (Collection von **Spiessen**, volume 19, folio 218), deux enfants au moins seraient issus de cette union : **Johann-Baptist** et **Ferdinand-Florentin**, ce dernier, lieutenant prussien, marié à Münster, église Saint-Léger, le 27 janvier 1807, à **Joséphine de Poblitzka** (alias **Poblocka**), fille du capitaine de **Poblitzky** et d'**Agnès Natthey** ou **Matthey** (?). Cette alliance donna le jour à un seul enfant, **Adolf-Friederich-Christian**, né le 14, baptisé le 17 octobre 1807, en l'église « **Liebfrauen-Überwasser** » de Münster (parrain : **Adolf de Wrede**, ancien capitaine prussien, marraine : **Agnès Natthey** ou **Matthey**, femme du capitaine de **Poblitzky**), la mère étant morte des suites de couches, le 22 du même mois, à l'âge de 17 ans.

⁴ **ADOLPHE-FERDINAND DE WREDE** avait un frère, **FERDINAND-CASPAR-JOSEPH**, baptisé en l'église Saint-Rémy de Bonn, le 14 juin 1725 (parrain : **FERDINAND-CASPAR DE WREDE**, marraine : **MARIA-THÉRÉSIA STIELERIN DE ROSENECK**), qui fit toute sa carrière dans le régiment d'Alsace. Chevalier de Saint-Louis et de l'Ordre Teutonique, il se retira en 1779 à Michelbach (Haut-Rhin) avec une pension de retraite de capitaine montant à 1200 livres, portée à 1325 livres en 1793 en récompense de 32 années de services (Archives du Service historique de l'armée, Classement général alphabétique des officiers, Pensions sur le Trésor royal, N° 3970, Contrôles du régiment d'Alsace, YB 166, 246, 270).

I - Sources manuscrites.

ARCHIVES MUNICIPALES DE BAUME-LES-DAMES.

ARCHIVES DU TERRITOIRE DE BELFORT.

Minutes du notaire **LAJANNE**, de Florimont.

ARCHIVES DE L'ÉTAT A BERNE.

Archives de l'Ancien Evêché de Bâle,

B 117/18, liasse 13.

B 137, dossier 16, fascicule 8.

B 237/38, dossier 2.

B 285/2, lettres C, D.

B 285/3, lettre F.

B 285/5.

A. **QUIQUEREZ**, Armorial de l'Ancien Evêché de Bâle.

ARCHIVES MUNICIPALES DE CLERVAL.

GG 21.

- ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU DOUBS.**
 Bailliage de Baume, B 8812, B 8833.
 Chambre des comptes, B 3040.
 Titres de familles, E 2904, E 4009.
 Communes et municipalités, E IV 274², 1127.
 Etat civil, E VI 142².
 Archives ecclésiastiques, G 593, G 2237.
 Domaines nationaux, Q 842.
- ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU JURA.**
 E 5963.
 G 216.
- ARCHIVES GÉNÉRALES DU PAYS DE BADE A KARLSRUHE.**
 Titres d'Alexis-Guido Colin de Valoreille.
 Renseignements communiqués par le Dr ZINSMAIER, directeur des Archives de l'Etat.
- ARCHIVES DE L'ÉTAT A MÜNSTER-EN-WESTPHALIE.**
 Collection généalogique VON SPIESSEN (verbo WREDE).
- ARCHIVES NATIONALES A PARIS.**
 K 2125.
 M 372.
- ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-SAONE.**
 B 6709, 6742, 6905.
 E supplément, 855.
- BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.**
 ms. 7226.
- BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE BALE.**
 ms. HI. 21 C, HI. 22, HI. 25.
- BIBLIOTHÈQUE DE BESANÇON.**
 ms. 1206.
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE**
 Carrés d'HOZIER, 536.
 CHÉRIN, 171.
 Nouveau d'HOZIER, 102.
 Nouvelles acquisitions françaises, 8821.
 Pièces originales, 816, 1905, 2924.
- Registres paroissiaux d'Alle, Auxon (Haute-Saône), Chaux-lès-Châtillon, Delémont, Hagenthal-le-Bas, Porrentruy et Thann.
- Inventaire manuscrit des titres de la famille COLIN DE VALOREILLE, 2 vol. in 4° appartenant à M. BOUCHEY, libraire à Besançon.
- Titres des familles DE COEUVÉ, DE VALOREILLE, DE KLOECKLER et DE WREDE (non cotés).

II - Sources imprimées.

- BERNARD DE FERRETTE, Diarium de Murbach (1671-1766), publié par A. et A. INGOLD, Revue catholique d'Alsace, 1893-94, et tirage à part, Colmar et Paris, 1894.
- Bernard de Ferrette, prieur de Murbach, et son Diarium, Moines et Religieuses d'Alsace (p. p. A. INGOLD), 3 vol., Colmar, 1902-03.
- H. CETTY, Geschichte der Pfarrei Altkirch, Colmar, 1932.
- Mgr CHEVRE, Histoire de Saint-Ursanne, Porrentruy, 1887.
- Abbé A. DAUCOURT, Dictionnaire historique des paroisses de l'Ancien Evêché de Bâle, t. I, Porrentruy, 1897.
 Histoire de la ville de Delémont, Porrentruy, 1901.
- Colonel DEVEVEY, Les Seigneurs de Bligny-sous-Beaune, Dijon, 1947.
- F.-J. FUES, Die Pfarrgemeinden des Cantons Hirsingen, Rixheim, 1879.
- A. GATRIO, Die Abtei Murbach in Elsass, t. 2, Strassburg, 1895.
- H.-J. LEU, Allgemeines Helvetisches Eydenössisches oder Schweizerisches Lexicon, t. 18, Zürich, 1762. Supplément par H.-J. HOLZHALB, t. 5, Zürich, 1791.
- Abbé LOYE, Paroisses de Chaux-lès-Châtillon, Fleurey, Peseux et Valoreille, Besançon, 1909.
- L. MAITRE, Notes sur le Château d'Angenstein, Actes de la Société Jurassienne d'Emulation, 1916.

W. MERZ, Die Burgen des Sisgaus, t. I, Aarau, 1909.

R. et B. VON SCHAUENBURG, Familiengeschichte der Reichsfreiherrn von Schauenburg, Bühl (Bade), 1954.

J. TROUILLAT, Monuments de l'Histoire de l'ancien Evêché de Bâle, t. 4, Porrentruy, 1861.

Abbé VAUTREY, Le Jura bernois, Notice historique sur les villes et les villages du Jura bernois, t. I, Porrentruy, 1863.

TH. WALTER, Die Grabschriften des Bezirkes Oberelsass, Guebweiler, 1904.
Burgen und Adel im Sulzmattetal, Strassburg, 1914.

SUPPLÉMENT

L'impression de la généalogie qui précède était achevée lorsque au cours du récent transfert des Archives de l'ancien Evêché de Bâle de Berne à Porrentruy, M. le Dr Rais, Conservateur, à qui nous devons déjà l'indication des sources jurassiennes de cette étude, a eu la bonne fortune de découvrir parmi le « Reste à classer » plusieurs liasses de papiers concernant la famille **Colin de Valoreille** (correspondance privée, particulièrement intéressante pour la période de la Guerre de Dix Ans en Franche-Comté, contrats de mariages, brevets émanant des hautes autorités militaires et ecclésiastiques, etc). On trouvera ci-après l'indication ou l'analyse de quelques-uns de ces documents qui nous ont paru susceptibles de compléter utilement la généalogie des **Valoreille**.

— 8 décembre 1538 : contrat de mariage entre noble **Pierre-Jean de Cœuve**, écuyer, seigneur de Valoreille et de La Ferté, et **Anne Le Moyne**, fille de **M. de Mutigney**.

— Dole, 24 mai 1560 : contrat de mariage entre **François Colin**, écuyer, capitaine et châtelain de Pontarlier, fils de noble **Henry Colin**, docteur ès droits, premier conseiller du roi au Parlement de Dole, et de **Nicole de Vers**, et **Anthoine-Jacque de Cœuve**, fille de **Jehan de Cœuve**, écuyer, seigneur de Valoreille, La Ferté, etc., et d'**Anne Le Moyne (Jehan Girard, de Vuillafans, notaire juré de la Cour de l'Officialité de Besançon)**. Les père et mère du futur font ce dernier bon et riche du tiers de leurs biens après leur décès, et, à titre de provision, lui donnent immédiatement la moitié de tout ce qu'ils possèdent en maisons, censes, rentes, etc., à Pontarlier, Arc-sous-Cicon, Saint-Gorgon, Aubonne, Bulle, Sainte-Colombe, La Planée, Malpas, au Val d'Usier et aux Verrières, y compris la moitié des bestiaux et meubles qui s'y trouvent. La future reçoit en dot de ses père et mère les chevances, biens et héritages que le premier possède à Solemont et la deuxième à Poligny (maignies d'hommes et de femmes, meix, maisons, héritages, moulins, censes, vignes, etc.). Elle est « enjouaillée » par son futur de bons et suffisants bijoux jusqu'à 500 francs monnaie de Bourgogne, et douée de la rente annuelle de 100 fr. sa vie durant.

— 15 septembre 1630 : **Denise d'Asuel**, veuve de **Hiérosme Colin**, seigneur à Valoreille, « mehüe de dévotion », fonde à perpétuité en l'église de Chaux-en-Montagne (Chaux-lès-Châtillon), douze messes « à nottes » à l'autel du Saint-Rosaire, à célébrer tous les premiers dimanches de chaque mois. Il y sera dit et chanté un *Libera me* sur la sépulture de ses prédécesseurs devant ledit autel et on fera la procession autour de l'église. **Pierre de La Grange**, curé de Chaux, et ses successeurs percevront, pour assurer l'accomplissement de cette fondation, le revenu d'un capital de 300 fr.

— 2 mars 1631 : contrat de mariage entre noble **Philippe-Anthoine Colin**, seigneur de Valoreille, Solemont, etc., et dame **Claude-Françoise de Laubespain**, dame et baronne de Laigle, Glay, Ronchaux en partie, le futur étant assisté de noble **Loys Colin** dit de **Valoreille**, son frère, de noble **Jean de Lézay**, sieur de Moutonne, capitaine et gouverneur héréditaire des terres de Saint-Oyand-de-Joux, et de **Jean-Baptiste de Ronchaux**, baron et seigneur de **L'Isle**, Vincelles, etc., ses oncles ; la future, de **Claudine-Péronne d'Oiselet**, veuve de **Charles de Laubespain**, chevalier, baron et seigneur de Laigle, Chilly et Larnaud, sa mère, d'**Anne-Anthoinette de Laubespain**, sa sœur, et de noble **Pierre de Chissey**, sieur de Vannod. Le futur se fait bon et riche de la moitié des biens qui lui appartiennent comme cohéritier de feu **Hiérosme Colin**, seigneur de Valoreille, son père, indivis entre lui et **Loys de Valoreille**, son frère. **Jean de Lézay** et **Jean-Baptiste de Ronchaux**, comme procureurs spéciaux de **Denise d'Asuel**, leur belle-sœur et mère du futur époux, font ce dernier bon et riche de la moitié des biens compétant à ladite dame et de la moitié de ses joyaux, douaire, etc. La future se fait bonne et riche de tous ses biens. Elle reçoit un douaire de 600 fr. par an, 1800 fr. de joyaux dont elle pourra disposer en faveur de ses enfants du premier lit, et « un carousse attelé de quatre chevaulx jusques à la somme de mil frans » ou 1000 fr. à son choix. Fait au château de Ronchaux, devant **Charles Michel**, de La Chaux-de-Dombief, tabellion général en Bourgogne.

Ce mariage fut malheureux, l'épouse refusant de rejoindre son mari à Valoreille et demeurant obstinément dans son château de Laigle. **Philippe-Anthoine Colin** essaya vainement de faire dissoudre son union mais mourut sans y avoir réussi. Sa veuve entama alors un long procès contre les héritiers du défunt pour faire exécuter les clauses portées en sa faveur dans le contrat de mariage.

— 28 avril 1644 : Ordre donné de Besançon par **Claude de Bauffremont**, baron de Scey-sur-Saône, du Conseil Secret de Guerre de Sa Majesté, bailli d'Aval, colonel de cavalerie pour le service du roi, gouverneur général de ses armées au Comté de Bourgogne, au sieur de **Valoreille (Philippe-Anthoine Colin)** de voir et reconnaître dans les terres de Châtillon-sous-Maîche, Réaumont, Le Russey, la Mairie du Peu et en la Franche-Montagne, le nombre de gens qu'il y peut avoir capables de porter les armes, afin d'en être par lui choisi la

3^e partie, et ce, de ceux qu'il verra être les plus propres, pour, au premier ordre qu'il recevra, marcher sous sa conduite.

— 14 avril 1655 : contrat de mariage entre noble et généreux **Loys Colin**, seigneur de Valoreille, fils de feus **Hiérosme Colin** et **Denise d'Asuel**, et **Madeleine de Cointet**, fille de feu **Claude-Loys de Cointet**, chevalier, seigneur de Filain, et de **Guillemette de Visemal**, le futur assisté de **Guillaume Boutechoux**, prieur et seigneur de Lanthenans, son cousin ; la future, de **Jean-Loys-Gabriel de Cointet**, son frère, seigneur d'Echenoz, sergent-major d'un régiment de cavalerie pour Sa Majesté en ses Pays-Bas, de **Fridérich de Cointet**, seigneur de Châteauvert, de **Jean-François Guyot**, seigneur de Malseigne, de **Ferdinand de Cointet**, seigneur de Filain, et d'**Alexandre Guyot**, seigneur de Faimbe, ses cousins. Le futur se fait bon et riche de tous ses biens paternels et maternels échus, déclare « joueller » sa future de 1000 francs de bijoux nuptiaux, et la « douher » de 200 fr. par an, réduits à 100 fr. s'il y a des enfants. **Jean-Loys-Gabriel de Cointet**, seigneur d'Echenoz, tant comme héritier de sa mère que comme héritier sous bénéfice d'inventaire de son père, fait la future, sa sœur, bonne et riche de 3200 fr. A Baume-les-Dames, en la maison du sieur de Châteauvert (**Claude-François Gouget**, notaire).

— 1^{er} octobre 1687 : **Ignace-Louis-Gabriel Colin de Valoreille**, le futur recteur de Delémont, qui était jésuite à Carpentras depuis 1683, obtient l'acceptation de sa démission de la Compagnie de Jésus. En 1693, il est prêtre et aumônier des Dames de Masevaux et chapelain de la chapelle de Saint-Nicolas en l'église paroissiale de Porrentruy. Le 21 novembre 1725, il apportera cette chapelle aux Sœurs ursulines de cette ville pour la dot de sa nièce, Sœur **Charle de Valoreille**.

— 2 juin 1695 : contrat de mariage entre **Philippe de Sonnet**, chevalier, seigneur d'Auxon, fils de feu généreux seigneur **Philippe-François de Sonnet** et de **Jeanne-Françoise de Salives**, et **Jeanne-Françoise de Colin de Valoreille**, fille de généreux seigneur **Louis de Colin**, seigneur de Valoreille, et d'**Anne-Antoinette de Jouffroy**, le futur étant assisté de **Charles-Humbert de Vers**, seigneur de Vaudrey, et la future de **Claude-François de Colin de Valoreille**, prêtre et chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Hippolyte de Poligny. Le futur rappelle qu'il est veuf (de **Françoise-Charlotte Merlin de Mazancourt**) et qu'il a des enfants d'un premier lit. Il donne à la future 300 livres de bijoux nuptiaux et la jouissance du domaine qui lui appartient à Chargey à titre de douaire, pour en jouir pendant sa viduité. Fait à Poligny, chez le chanoine de Valoreille (**Claude-Nicolas Michaud**, dudit lieu, notaire royal).

— 28 janvier 1715 : Noble **Guillaume de Valoreille**, d'Alle, chargé d'une nombreuse famille et dans la nécessité d'engager « dans l'estat de la guerre » ses deux fils aînés, dont l'un a servi Son Altesse de Lorraine en qualité de page, et l'autre, le prince-évêque de Bâle en la

même qualité, sollicite dudit évêque un prêt de 300 écus pour lui permettre d'équiper ses enfants.

— 16 mai 1715 : **Guillaume de Valoreille** écrit au général baron d'Arnan, gouverneur de Vieux-Brisach et commandant un régiment de Sa Majesté Impériale, pour qu'il accorde une place dans son régiment à son fils **Charles-François-Emmanuel**, qui a appris les armes à la Cour Royale de Lorraine.

— 12 février 1720 : **Célestin de Béroldingen**, abbé de Murbach et de Lure, remercie **M. de Valoreille** de lui offrir ses fils pour gentilshommes et pages, mais « il n'est pas intentionné de se former sitôt une Maison dans laquelle il pourra avoir besoin ou de page ou de gentilhomme ». Quant au canonicat de Thann, il l'accordera avec plaisir à celui desdits fils qui se trouvera « à l'état ecclésiastique ».

— 22 octobre 1733 : mariage à Fribourg-en-Brisgau d'illustre **Charles-François-Emmanuel Colin de Valoreille**, « capitaneus in inclyta legione Cesarae de Neilan », et d'illustre « domina **Catharina de Willemin**, vidua », en présence d'illustre seigneur **de Storm**, « commendante in arce inferiori Friburgensi », et d'illustre dame **de Colin**, « nata de **Alberstorff** ».

Le projet de ce mariage n'avait pas été du goût de la famille si l'on en juge par une lettre adressée, le 5 mai 1732, à **Guillaume Colin** par l'un de ses frères : « Je vous envoie la lettre de votre fils le capitaine. Je n'aurois jamais crus qu'il avoit l'âme si basse et si peu d'honneur d'espouser une personne qui ne seroit pas son esgale en qualité..., qui n'est pas belle ny extrêmement riche, avec deux enfans..., il paroisoit avoir tant d'honneur dans sa conduite, et, pour un fichut interret, se rendre odieux et mesprisable à tout le monde. »

— **Léopold-François Colin de Valoreille**, 8^e enfant de **Guillaume** et de **Françoise-Catherine-Salomé de Schauenbourg**, est, en 1742, lieutenant à Mantoue sous les ordres du colonel comte **de Colloredo**, mais, aux dires du recteur de Delémont, son frère, « il at la cervelle tellement tourné qu'il n'est plus capable de servir aucune puissance ». Il faut ordonner la saisie et la vente de ses effets, le faire entrer comme invalide en Hongrie ou le faire enfermer dans un château au Tyrol « pour rallentir son sang trop échauffé », ou bien encore lui trouver une place dans le monastère de Bellelay.

Le 18 octobre 1744, **Léopold**, qui est toujours à Mantoue, supplie son frère le recteur de le rappeler à la maison, car il est malade, « n'ayant que la peau et les os ».